



Nantes, le 18/2/2020

Lettre ouverte à :

Monsieur Nicolas Bazille, "Lutte Ouvrière"

Madame Laurence Garnier, "Les Républicains"

Madame Julie Laernoës, "Europe Ecologie Les Verts/Nantes Ensemble"

Madame Margot Medkour, "Nantes en commun", collectif de gauche

Madame Valérie Oppelt, "La République En Marche/MoDem/UDI"

Madame Eléonore Revel, "Rassemblement National"

Madame Johanna Rolland, "Parti Socialiste/PRG/UDB/PCF"

M Hugo Sonnier, "Union Populaire Républicaine (UPR)"

Candidates et candidats aux municipales de Nantes,

Après le pitoyable abandon du transfert de l'aéroport en janvier 2018, appuyé sur une médiation biaisée affichant notamment des chiffres de trafic scandaleusement sous-évalués, après une concertation dont l'enjeu était écrit à l'avance, le gouvernement a décidé le réaménagement de Nantes-Atlantique.

Cette décision a des conséquences extrêmement préjudiciables pour la collectivité que vous souhaitez gérer : outre le fait qu'elle ne répond pas au réel besoin d'un aéroport du Grand Ouest, alors que la croissance de Nantes-Atlantique est la plus forte des aéroports français, les nuisances sonores et environnementales vont continuer à croître et exposer nos concitoyens à des conséquences sanitaires révélées ces dernières années par les organismes réputés et tout particulièrement l'Organisation Mondiale de la Santé.

Vous êtes candidat-e aux plus hautes fonctions de la collectivité, et compte-tenu de l'importance de ce dossier pour le territoire, nous vous demandons de faire savoir publiquement, avant la fin de la campagne des municipales, votre position sur celui-ci, **et surtout les initiatives concrètes que vous prendrez**, au travers notamment des réponses que vous apporterez aux différentes questions posées.

COLTRAN - Collectif citoyen pour le TRANSfert de l'Aéroport de Nantes-Atlantique

ACSAN - Association Contre le Survol de l'Agglomération Nantaise

COCETA - Collectif des Citoyens Exposés au Trafic Aérien

APO - Ailes Pour l'Ouest

QUESTION 1

Comment envisagez-vous la protection des habitants ?

12 mesures visent cet objectif, en fait 12 intentions qui ne reposent actuellement sur aucun texte réglementaire, à l'exception du droit de délaissement exceptionnel.

L'Etat ne s'engage pas sur les montants nécessaires à leurs mises en œuvre et incite fortement les collectivités territoriales à intervenir, ce qui s'inscrit en faux sur l'affirmation que le maintien de l'exploitation de Nantes-Atlantique s'effectuerait sans recours à une participation des fonds publics, notamment locaux.

Quelle démarche, quelles exigences aurez-vous pour que ces mesures soient effectivement appliquées, le plus largement possible, avec un élargissement de leurs conditions d'application ?

QUESTION 2

Quelles seront vos exigences pour le contrôle de l'impact sanitaire ?

Lors de la concertation, il a été demandé de procéder à une étude de l'impact sanitaire des différentes alternatives afin que cette dimension soit prise en compte dans le choix de l'option. Malgré les fortes recommandations de l'OMS, malgré les récentes études de l'IFSSTAR montrant le lien entre une augmentation du bruit et l'hypertension artérielle, malgré les recommandations de l'ACNUSA, malgré le principe de précaution, aucune étude n'a été menée avant ce choix.

La santé des habitants de votre collectivité est mise en jeu lors du survol à basse altitude, non seulement en lien avec le bruit mais également en raison des PUF (Particules Ultra Fines) émises par les aéronefs.

Comment comptez-vous peser pour que votre collectivité et les associations de défense des riverains soient associées à cette procédure envisagée dans la mesure n°11* (méthode de mesures, emplacements, nombre de points ...) ?

QUESTION 3

Quelles sera votre position concernant le financement de l'aménagement de l'aéroport et ses implications collatérales ?

L'Etat qui a décidé l'abandon de NDDL et l'aménagement de Nantes-Atlantique indique (mesure n°22*) qu'aucune subvention publique ne sera versée au futur concessionnaire. Message sous-entendu à destination de la population : cela ne vous coûtera rien. Outre le fait que cette affirmation est fautive puisque les fonctions régaliennes de l'Etat lui imposent de prendre en charge la sécurité (tour de contrôle, ILS...), et que les travaux d'accessibilité de la plateforme seront à la charge des collectivités territoriales dont les électeurs de Loire-Atlantique se sont clairement prononcés en 2016 pour un transfert de l'aéroport. *référence au dossier de la DGAC sur le projet de réaménagement de Nantes-Atlantique.

Quelle exigence aurez-vous vis-à-vis du gouvernement pour que ces travaux d'accessibilité soient totalement financés par le responsable de la décision ?

QUESTION 4

Comment envisagez-vous l'avenir de Nantes-Atlantique ?

La concertation du réaménagement de Nantes-Atlantique avait pour horizon 2040 (voir tableau ci-dessous). Et ensuite ? Sachant que la concession ira à minima jusqu'en 2062 ?

Les prévisions de trafic de la DGAC ont toujours été en deçà de la réalité. La médiation annonçait 6M de passagers en 2025 alors que nous avons atteint 6,2M en 2018, quelques mois après leur annonce ! Le trafic en 2019 est de 7,2M. L'évolution actuelle nous conduira probablement à 9M de passagers à brève échéance. La DGAC nous parle d'un aéroport à 15M de passagers dans l'avenir. Cette situation serait absolument intolérable pour les populations survolées avec une fréquence de vols insupportable et des nuisances accrues.

Cet aéroport est enclavé dans l'agglomération et ce n'est pas en commençant à déplacer partiellement la ville, ses écoles, et donc la population, que l'on réussira à régler le problème.

Appuierez-vous une demande d'étude effective de déménagement du site actuel afin de faire face aux enjeux de développement, aux besoins de foncier constructible, de rééquilibrage des territoires et de protection des populations ?

Une réponse à ce courrier serait de nature à permettre aux électeurs de votre collectivité de mesurer votre engagement sur ce dossier.

Merci de répondre, avant le 8 mars 2020, à l'adresse suivante : coltran.acsan.coceta.apo@gmail.com

Cordialement,

Marc BONNET Patrick NEVEU COLTRAN	Dominique BOSCHET Président de l'ACSAN	Joël SAUVAGET Président du COCETA	Guillaume DALMARD Président de APO

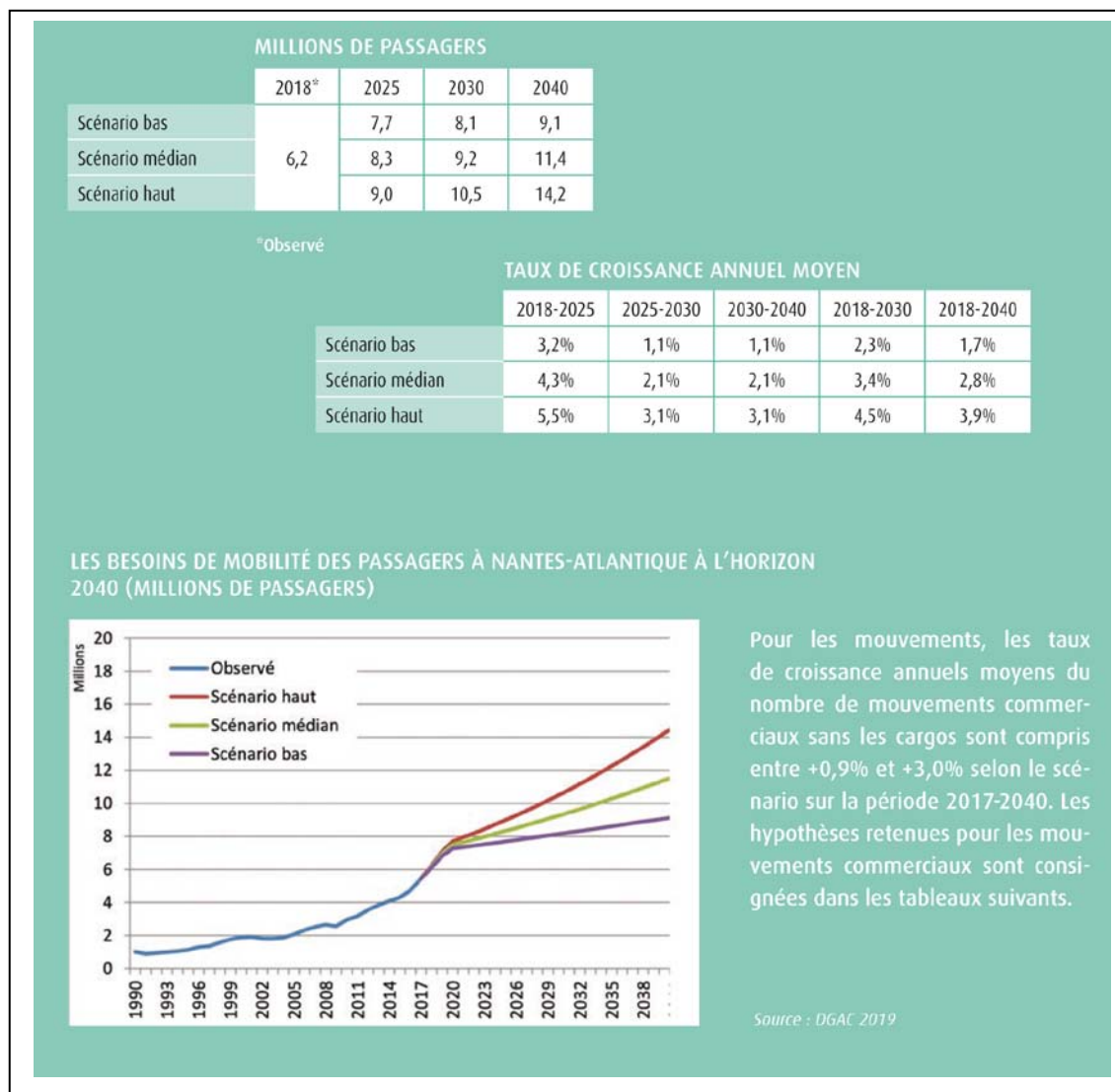
DGAC : Direction Générale de l'Aviation Civile

ACNUSA : Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires.

IFSTTAR : Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux.

*[Les 31 mesures de la DGAC sur le projet de réaménagement de Nantes-Atlantique.](#)

Tableau DGAC - Prévisions de trafic pour Nantes-Atlantique jusqu'en 2040



COLTRAN - Collectif citoyen pour le Transfert de l'Aéroport de Nantes-Atlantique
ACSAN - Association Contre le Survol de l'Agglomération Nantaise
COCETA - Collectif des Citoyens Exposés au Trafic Aérien
APO - Ailes Pour l'Ouest